

Juin 2009

# L'info 578



(syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau)

Dix-huitième édition

## RAPPEL DES SÉANCES D'AFFECTATION

Les séances d'affectation se dérouleront à la Commission scolaire au 13 rue Saint-Laurent est, Longueuil, salle Flore Laurentienne. Sauf pour la séance d'affectation-mutation du 17 août 2009 qui aura lieu à l'école Jacques-Rousseau, 444 rue de Gentilly est, Longueuil.

**Important:** Apportez votre curriculum vitae afin de démontrer que vous répondez aux qualifications et exigences particulières du poste que vous désirez choisir.

### SECTEUR GÉNÉRAL

#### Mutation

18 juin 2009 à 17h00

#### Postes résiduels

22 juin 2009 à 17h30

### SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

#### Mutation

(École Jacques-Rousseau)

(TES, Tech. en écriture braille et interprète régulier)

17 août 2009 à 8h30

#### Postes résiduels

(TES, Tech. en écriture braille et interprète temporaire)

20 août 2009 à 8h30

#### Mutation

PEH régulier

21 août 2009 à 8h30

#### Postes résiduels

PEH temporaire

21 août 2009 à 13h30

### SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

**IMPORTANT :** N'oubliez pas d'apporter votre horaire de travail 2009-2010

#### Mutation

Tech/responsable et éducatrices

24 août 2009 À 8h30

#### Postes résiduels

Tech/responsable et éducatrices

25 août 2009 À 8 h30

Votre syndicat sera présent à chacune de ces séances d'affectation pour répondre à vos questions et pour assurer la bonne marche de ce processus.

## Mot de la présidente

### **Entente dans le dossier TES**

Juste un petit rappel pour vous remettre en contexte ce dossier. En mai 2008, l'employeur nous avisait qu'il abolissait 88 postes de techniciennes en éducation spécialisée. À cette époque, nous avions souligné à l'employeur que les postes de 26 heures devaient être revus et corrigés puisque la majorité de ces postes comportaient des heures payées en surcroît de travail ou reprises en temps compensé, ce qui privait nos TES d'une permanence (sécurité d'emploi) et d'une rémunération adéquate des heures réellement travaillées. Nous avons constaté que plusieurs d'entre elles avaient ou prévoient quitter leur emploi à la Commission scolaire. Le matin du 18 août 2008, lorsque l'employeur a déposé les postes recréés, nous avons constaté que 73 postes comportaient encore 26 heures/semaine. Vos représentants syndicaux ont déposé 73 griefs au nom des personnes touchées par ces abolitions fictives. Un arbitre devait entendre cette cause le 21 mai 2009 et les représentants du service des ressources humaines nous ont contactés afin de discuter d'une entente avant l'arbitrage.

Nous sommes présentement en discussion avec les représentants du service des ressources humaines pour finaliser une entente sur la reconnaissance des techniciennes en éducation spécialisée. Il nous reste des vérifications à effectuer dans quelques dossiers et nous pourrions vous annoncer les corrections qui seront apportées dans la majorité des postes de 26 heures.

### **Transfert des effectifs (redéploiement du personnel)**

Le mercredi 10 juin, nous rencontrerons les représentants du service des ressources humaines afin de finaliser le projet d'entente dans le dossier des fermetures d'écoles et le redéploiement des élèves EHDAA ainsi que leurs intervenants (PEH, TES). Nous discuterons de l'intégration de nos membres dans les écoles d'accueil et des personnes touchées dans ces écoles, à la suite des fermetures. Nous discuterons également des rencontres conjointes d'information qui se tiendront dans les jours suivants cette entente.

### **Élection du comité exécutif**

C'est, sans opposition, que les membres de votre exécutif syndical ont été réélus. Tous les membres de l'exécutif et du conseil des délégués se joignent à moi pour vous remercier de la confiance que vous nous accordez.

### **Mouvement de personnel**

Cette année, le mouvement de personnel se complique à cause de la fermeture de quelques écoles. La période d'inscription aux séances d'affectation est terminée. Les postes vacants seront affichés sous peu dans vos établissements, surveillez les tableaux d'affichage. Pour le secteur général, la séance d'affectation se tiendra le 18 juin 2009 et nous avons constaté que l'employeur a choisi de la tenir en soirée. Nous n'avons pas été consultés sur ce choix. Nous l'avons appris à la lecture des lettres d'abolition de poste acheminées à nos membres.

### **Négociations nationales (cahier de consultation)**

Nous avons analysé les cahiers de consultation que vous avez complétés récemment. Toutes vos demandes seront acheminées au Conseil national du soutien scolaire (CNSS). Une rencontre de nos négociateurs avec les représentants des autres centrales syndicales se tiendra dans les prochaines semaines afin d'unir nos demandes et celles du Front commun de négociations.

Déjà, les ténors anti-syndicaux (Claude Piché, de La Presse) ont commencé leur propagande. Plusieurs nous accusent d'être irréalistes dans ce contexte économique difficile de pertes d'emplois et d'industries qui ferment. Perdre son emploi est un drame et ce drame, je vous le rappelle, a été provoqué, entre autre, par la déréglementation mondiale de l'économie et l'enrichissement de certaines élites dirigeantes malhonnêtes. Mais bien avant ce contexte économique difficile, nous, les petits employés de l'état, avons subi la réduction de notre pouvoir d'achat, les gels salariaux (2004-2005) et les trop nombreux décrets de nos conditions de travail. J'aimerais rappeler que la majorité des emplois de soutien à la Commission scolaire sont des emplois à temps partiel, temporaires (10 mois par année) et que ces emplois sont occupés majoritairement par des femmes. Combien d'entre eux ont eu à subir deux semaines sans salaire par année? Combien d'entre eux ont eu à se chercher un emploi durant l'été? Combien d'entre eux reçoivent une semaine d'assurance-emploi, durant l'été, à 55 % du salaire? J'aimerais leur dire de se taire, leurs propos sont indécents.

### **Congrès SEPB, section locale 578 (3 octobre 2009)**

Notre congrès se tiendra le samedi 3 octobre 2009. Vous recevrez l'ordre du jour, la procédure des propositions de résolutions et les dates d'inscription sous peu. Votre participation est essentielle. Nous aurons à nous prononcer sur plusieurs sujets dont les statuts et règlements de notre section locale et plusieurs résolutions seront adoptées lors du congrès.

Nous avons retenu les services d'un conférencier. **M. Carol Allain**, ancien chargé de cours à l'Université d'Ottawa et à l'Université du Québec. Depuis 1988, il donne plus de 100 conférences chaque année dans nombre d'entreprises et organisations au Québec et à l'étranger (Bombardier, Jean Coutu, Alcan, Hydro-Québec, La Société des Casinos du Québec, La Fédération des Commissions scolaires du Québec, AXA Assurances, Club Voyages, Ultramar, CGI, Quebecor, Bell Canada, Air Transat, Astral Médias, Banque Nationale). Auteur des ouvrages : *Changez d'attitude* (1998), *Enfant-roi* (2001, 2004), *Être soi dans un monde difficile* (2005) et *Génération Y : qui sont-ils, comment les aborder?* (2005, 2008) aux Éditions Logiques et aux Éditions de l'Homme. Accompagnateur, consultant et formateur auprès des dirigeants d'entreprises (Casinos, Bell Canada, Caisses Populaires Desjardins, Banque Laurentienne, Rona, Pratt & Whitney Canada, Wyeth pharmaceutique). A participé à différentes émissions de télévision et de radio sur des sujets tels que : la mondialisation, les changements de paradigmes dans le monde du travail, la génération Y, l'enfant-roi, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

### **Enfin, les vacances!**

Ça sent la fin d'année. C'est le moment de l'année où la fébrilité atteint des sommets et je sais par expérience, que nous consacrons le peu d'énergie qui nous reste à garder le cap jusqu'au départ des élèves. Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances et pour ce moment, mais ce moment seulement, le décrochage est permis.

*Syndicalement*

Gisèle Dupuis



SEPB-Québec, section locale 578, Tel. : (450) 550-6578, Fax. : (450) 550-6577, 5885 Auteuil, bureau 168, Brossard, J4Z 3P9. Courriel : [sepb578@videotron.ca](mailto:sepb578@videotron.ca)



À l'occasion de la Semaine des services de garde en milieu scolaire (SGMS)<sup>1</sup> qui s'est tenue du 24 au 30 mai sous le thème « Entrez voir », la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ainsi que les trois organisations syndicales qui représentent les membres des services de garde affiliés à la FTQ, le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau – Québec (SEPB-Québec), l'Union des employés et employées de service (UES-800) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ont tenu à souligner l'excellent travail des 12 500 personnes qui œuvrent à titre d'éducatrice, d'éducateur, de technicienne et technicien en service de garde, deuxième groupe en importance dans le réseau scolaire après les enseignants.

« Le travail de ce personnel est essentiel pour la bonne marche de notre système d'éducation et de soutien à la famille. Leur apport permet à près de 225 000 élèves de poursuivre leurs apprentissages et leur développement dans un environnement ludique et sécurisant. En soi, ces travailleuses et travailleurs participent à construire notre société de demain, dans des contextes qui parfois sont des plus difficiles. Ce sont des personnes précieuses et irremplaçables », a déclaré le président de la FTQ, Michel Arsenault.

#### L'importance de soutenir la qualité des services de garde

« Pour la FTQ, les SGMS doivent, dès maintenant, faire partie intégrante de la mission de l'école pour accroître la qualité des services offerts aux élèves. Il est essentiel d'établir des ponts entre les services de garde et l'école puisque ce sont les mêmes enfants dont il est question. Il faut que les SGMS soient reconnus en toute complémentarité avec les autres services et ressources essentielles de l'école.

« Un enfant qui se sent apprécié, reconnu, qui a sa place dans un milieu de vie et qui sait que l'on répond à ses besoins et intérêts sera davantage motivé et porté à s'investir dans son cheminement scolaire. Pour assurer de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour tous, l'école et le service de garde doivent se confondre dans un même milieu de vie pour l'enfant. Pour y parvenir, le service de garde doit travailler de pair avec l'école pour le bien-être de l'enfant et créer un arrimage entre ce que l'enfant vit à l'école et au service de garde, ce qui permettra alors aux enfants de vivre une expérience en continuité. C'est avec cette vision que la FTQ croit que les SGMS pourront pleinement se réaliser », a ajouté Michel Arsenault.

#### L'augmentation de la qualité passe par l'amélioration des conditions de travail

Présentement, le roulement de personnel nuit au développement qualitatif des SGMS. Cette instabilité est principalement causée par des horaires de travail réduits et fragmentés (matin, midi et soir). Actuellement, près de 76%<sup>2</sup> des éducatrices et éducateurs en SGMS travaillent dans des emplois à statut précaire (temporaire ou à temps partiel).

« La FTQ est d'avis que les solutions passent, avant tout, par des horaires continus et par une plus grande implication des compétences de ce personnel dans la vie de l'école. Il faut que les postes d'éducatrice et d'éducateur en service de garde aient, sur une base hebdomadaire, en dehors de la présence des élèves, plus de temps de planification, de préparation, de réunion et d'organisation pour les services dispensés aux élèves, pour les rencontres de l'équipe-école, pour les plans d'intervention, avec le conseil d'établissement, auprès des parents ou autres intervenants. Les éducatrices et éducateurs en service de garde ont besoin de temps pour l'information et la réflexion. Du temps requis pour établir leur programme d'activité en lien avec ce qui se passe en classe et avec le programme éducatif de l'école. La planification des activités exige de penser, de chercher, d'écrire, de consigner, d'évaluer et toute cette démarche fait partie des tâches d'une éducatrice et d'un éducateur. La FTQ croit que ces tâches sont au cœur même de la fonction de travail et sont nécessaires pour assurer la qualité des services offerts aux enfants. En soi, le temps accordé à cet objectif est essentiel à la réalisation d'un bon programme d'activités et d'un service de qualité. »

« Finalement, la FTQ réitère toute l'importance du rôle de ce personnel dans ce service qui est maintenant névralgique pour notre société. Il doit dès maintenant, disposer de plus de ressources afin de consolider le réseau et d'en accroître le niveau de qualité », a conclu le président de la FTQ, Michel Arsenault.

La FTQ est la plus grande centrale syndicale québécoise avec plus d'un demi-million de membres.

1. Cette semaine a été initiée par l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ)
2. Statistique MÉLS (Comité ministériel en service de garde en milieu scolaire, 24 janvier 2008)

Jean-François Labonté

#### Procédure d'élection d'une personne déléguée

Toute personne candidate doit être membre en règle du SEPB-578. Pour la mise en candidature, la personne intéressée doit remplir le formulaire ci-joint.

S'il y a plus d'un candidat dans un établissement, centre ou service, la personne présidente d'élection nommera une personne pour diriger les élections. Dans ce cas, vous recevrez par écrit le nom de cette personne ainsi que l'information concernant la date et le lieu de l'élection.

Les élections doivent se tenir au scrutin secret. Toutes les élections doivent se tenir au plus tard, trois jours ouvrables avant la tenue de la rencontre du conseil syndical d'octobre.

Si aucune personne déléguée n'est élue dans un établissement avant la tenue de la rencontre du conseil syndical d'octobre ou si un poste de personne déléguée devient vacant après la tenue de la rencontre du conseil syndical d'octobre, le comité exécutif nommera une personne déléguée jusqu'à la prochaine élection.

#### BONNE VACANCES

Votre exécutif syndical vous souhaite de belles vacances. Profitez bien de ce moment pour vous reposer et refaire le plein d'énergie auprès de vos proches. Passez un agréable été.

Élection d'une personne déléguée. Mise en candidature  
(au plus tard le 2<sup>e</sup> mercredi suivant la Fête du travail).

Je (nom) \_\_\_\_\_ désire poser ma  
( en lettres moulées )  
candidature au poste de personne déléguée pour l'année scolaire 2009-2010

Signature : \_\_\_\_\_

Nom de l'école, centre ou service : \_\_\_\_\_

Cette candidature est appuyée par une personne du même lieu de travail :

\_\_\_\_\_ (nom en lettres moulées)

\_\_\_\_\_ (signature)

**Vous devez nous transmettre ce formulaire par télécopie:  
(450) 550-6577 ou encore par courrier interne au SEPB-578,  
Centre de développement professionnel de Brossard (CDP)**

N.B. Il faut être membre en règle du SEPB-578, pour poser sa candidature comme personne déléguée.